

Paris, le 22 février 2022

La Fédération Française des Diabétiques part en campagne !

Placer le diabète au cœur des débats

2022 est une année charnière : à l'occasion des élections, la Fédération Française des Diabétiques, association agréée par le Ministère de la Santé pour la représentation des usagers, reconnue d'utilité publique et représentant les quatre millions de personnes diabétiques en France, soumet aux candidates et candidats sa charte pour un plan Diabète.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que l'épidémie de diabète est toujours en nette progression, **un véritable changement de modèle dans l'accompagnement des malades**, qui concerne ou concernera toutes les pathologies, **doit être mené**. Les spécificités de la prise en charge du diabète ont conduit à explorer de nouvelles pratiques qui favorisent une médecine innovante, globale et humaniste permettant de conquérir de nouveaux droits : le déploiement de ces pratiques doit s'accélérer et profiter à toutes et tous. 2022, c'est aussi l'année du vingtième anniversaire de la démocratie sanitaire : il est plus que temps de passer à une véritable démocratie en santé.

Les personnes diabétiques et toutes celles atteintes de maladies chroniques ont payé un lourd tribut à la crise sanitaire : particulièrement à risque de développer une forme sévère de la Covid-19, elles ont en outre souffert de ruptures dans leurs parcours de soins. Pour elles, des revendications fortes doivent être portées au plus haut sommet de l'Etat. L'élection présidentielle est en cela une opportunité à ne pas manquer.

La Fédération se donne ainsi l'objectif de **placer le diabète au cœur des débats**. Pour cela, une campagne en direction des candidats a été mise en place, sous le nom de marque « **Diabète 2027 : penser la médecine de demain** ».

Six engagements à la hauteur des enjeux.

La Fédération propose aux candidates et candidats à l'élection présidentielle **six mesures**, qui contribuent à défricher la médecine de demain au bénéfice du plus grand nombre. Ces propositions, affirmées avec conviction dans **la Charte « Un Plan Diabète 2022 – 2027 : Un quinquennat pour agir ! »**, pourront être déployées pour la prise en charge du diabète :

- Considérer les patients et usagers comme de véritables parties prenantes de la Démocratie en Santé en les impliquant aux plus hauts niveaux décisionnels nationaux, régionaux ou territoriaux.
- Faire de la prévention la clé de voûte de notre système de santé pour éviter l'apparition des maladies chroniques : agir sur les leviers de prévention du diabète permet des bénéfices multiples en prévenant par ailleurs de nombreuses autres pathologies, en particulier cardio-métaboliques mais aussi carcinologiques ou neuro-dégénératives.

- Considérer les programmes d'accompagnement hygiéno-diététique, d'activité physique adaptée, ainsi que psychologique comme des thérapies à part entière, en agissant sur les leviers d'accès et sur leur remboursement.
- Faciliter l'accès au numérique en santé pour simplifier le quotidien des malades et améliorer leur suivi dans un contexte où les ressources humaines sont limitées,
- Impliquer les patients dans la recherche et l'évaluation des innovations thérapeutiques afin qu'elles soient réellement adaptées à leurs besoins.
- Lever les discriminations sociales, notamment relatives à l'emploi, en considérant les personnes malades comme des citoyens à part entière.

Un appel lancé aux candidats.

La Fédération Française des Diabétiques se tient à l'entière disposition des candidates, candidats et de leurs équipes pour leur présenter les enjeux auxquels cette Charte répond. Elle leur propose de s'engager à ses côtés pour soutenir la cause des 4 millions de personnes atteintes de diabète.

Mobilisons-nous pour que ce nouveau quinquennat soit une opportunité pour une meilleure prise en charge du diabète et pour l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec une maladie chronique !

La Fédération Française des Diabétiques en quelques mots

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de patients diabétiques.

Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle. Forte de cette indépendance, la Fédération bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des acteurs du système de santé.

La Fédération Française des Diabétiques s'est donné 3 missions sociales :

- Informer, accompagner et prévenir : cette mission s'adresse aux personnes atteintes de diabète, à leur entourage ainsi qu'à toutes les personnes à risque de diabète. Elle est exercée par la Fédération à travers ses supports d'information, d'accompagnement et de prévention ainsi que par son rôle de coordinateur de réseau national et de formation de ses bénévoles.
- Défendre individuellement et collectivement les patients : cette mission concerne les actions de la Fédération pour faire reconnaître les droits individuels et collectifs des personnes diabétiques. Il s'agit de faire reconnaître les personnes atteintes de diabète comme des citoyens à part entière, lutter contre les discriminations dont ils font l'objet, les représenter dans les lieux où la présence de la Fédération est pertinente et faire en sorte qu'ils bénéficient de soins de qualité sur tout le territoire.
- Soutenir la recherche et l'innovation : cette mission se rapporte au soutien de la Fédération dans le domaine de la recherche scientifique et médicale afin d'œuvrer d'une part à la guérison du diabète, et d'autre part, coconstruire et évaluer les innovations améliorant la qualité de vie des patients, en développant le Diabète LAB de la Fédération.

Contacts presse - Agence PRPA :

- Isabelle Closet - isabelle.closet@prpa.fr - 06 28 01 19 76